

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société IT Consulting fournit à ses clients des prestations de services informatiques, de développement web, d'hébergement, de maintenance et de vente de matériel informatique.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. Prestations

La société IT Consulting propose notamment :

Conseil et audit informatique

Assistance et dépannage informatique

Maintenance et supervision de systèmes informatiques

Développement de sites internet et applications web sur mesure

Intégration de solutions informatiques

Administration systèmes et réseaux.

Les prestations sont détaillées dans le devis accepté par le client.

3. Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable valable 15 jours.

La commande devient ferme après :

Signature du devis

Mention « bon pour accord »

Païement d'un acompte de 30 %.

Toute prestation non prévue dans le devis pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

4. Modalités et délai de paiement

Sauf mention contraire indiquée sur le devis ou la facture, les factures sont payables dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Toutefois, des conditions de règlement différentes peuvent être convenues entre les parties et précisées sur le devis, le bon de commande ou la facture.

4.1 Suspension des prestations en cas de non-paiement

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, et après relance restée sans effet, la société IT Consulting se réserve le droit de suspendre tout ou partie des prestations en cours, notamment :

Maintenance informatique

Supervision des systèmes

Hébergement de sites internet

Assistance technique

Accès aux services administrés.

Cette suspension pourra intervenir sans indemnité pour le client et jusqu'à régularisation complète des sommes dues. La reprise des prestations pourra être conditionnée au paiement des factures en attente ainsi que, le cas échéant, des frais liés à la remise en service.

En cas de retard de paiement, seront appliqués de plein droit et sans mise en demeure préalable :

Des pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

La société IT Consulting se réserve le droit de suspendre toute prestation ou livraison en cas de non-paiement.

5. Obligations du client

Le client s'engage à fournir :

Les informations nécessaires à la réalisation des prestations

Les accès aux équipements ou systèmes concernés

Les contenus nécessaires pour les projets web.

Tout retard dans la transmission de ces éléments peut entraîner un report du planning.

6. Limitation de responsabilité

La société IT Consulting est tenue à une obligation de moyens.

La responsabilité de la société IT Consulting est limitée aux dommages directs prouvés résultant d'une faute dans l'exécution des prestations.

En tout état de cause, la responsabilité financière de la société IT Consulting ne pourra excéder le montant total des

sommes facturées au client au titre de la prestation concernée.

La société ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, notamment :

Perte d'exploitation

Perte de chiffre d'affaires

Perte de données

Préjudice commercial.

7. Sécurité informatique et cyberattaques

La société IT Consulting met en œuvre les moyens raisonnables afin d'assurer la sécurité des systèmes et infrastructures informatiques dans le cadre des prestations réalisées. Ces moyens comprennent notamment : la surveillance des accès, les mises à jour régulières des systèmes administrés, le chiffrement des données sensibles, l'application de politiques de mots de passe robustes et la supervision des environnements hébergés.

Toutefois, compte tenu de la nature des réseaux informatiques et d'Internet, aucune garantie absolue de sécurité ne peut être assurée. En conséquence, la société IT Consulting ne pourra être tenue responsable des conséquences liées notamment à une cyberattaque, une intrusion informatique, un virus ou logiciel malveillant, une tentative de piratage ou une défaillance de sécurité provenant de systèmes tiers.

Le client s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité nécessaires sur ses propres systèmes, notamment en matière de gestion des accès, protection des postes de travail, sauvegardes régulières et mises à jour de sécurité. Le client s'engage également à notifier sans délai la société IT Consulting de tout incident de sécurité, comportement suspect ou compromission détectée sur ses systèmes susceptible d'affecter les prestations en cours.

En cas d'incident survenant du fait du non-respect par le client de ses obligations de sécurité, la société IT Consulting est intégralement déchargée de toute responsabilité.

Il est précisé que le niveau d'obligation de la société IT Consulting en matière de sécurité varie selon la nature des prestations : dans le cadre de l'hébergement, IT Consulting assume une obligation renforcée sur les infrastructures qu'elle administre directement ; dans le cadre de prestations de conseil ou d'assistance, son obligation se limite aux recommandations formulées et ne s'étend pas aux systèmes dont la gestion reste sous la responsabilité du client.

8. Développement web

Les sites internet et applications développés par la société sont réalisés sur mesure selon les spécifications définies dans le devis.

Toute modification ou évolution non prévue initialement pourra faire l'objet d'un devis complémentaire.

9. Livraison projets web

Le projet est considéré comme livré après :

Mise en ligne du site

Ou remise des accès au client.

Les corrections mineures peuvent être effectuées après livraison selon les conditions du devis.

10. Hébergement et sauvegardes

Lorsque l'hébergement est fourni par IT Consulting, celui-ci inclut :

La gestion technique de l'hébergement

Des sauvegardes régulières du site et de sa base de données.

Les sauvegardes ont pour objectif de permettre la restauration du site en cas d'incident technique.

Toutefois, elles ne constituent pas un archivage permanent.

Le client demeure responsable de la conservation et de l'intégrité de ses données. Les sauvegardes éventuellement réalisées par IT Consulting constituent une mesure de sécurité et ne peuvent être considérées comme une garantie absolue de restauration ou comme un service d'archivage permanent.

11. Maintenance et supervision

Les prestations de maintenance ou de supervision peuvent inclure :

Surveillance des systèmes

Mises à jour techniques

Assistance technique.

Ces prestations peuvent être facturées mensuellement ou annuellement selon le contrat.

12. Propriété intellectuelle et code source

Les développements réalisés demeurent la propriété intellectuelle de IT Consulting jusqu'au paiement complet des prestations.

Sauf mention contraire, la société accorde au client une licence d'utilisation du site ou de l'application pour les besoins de son activité.

La revente ou redistribution du code source est interdite sans accord écrit.

La société se réserve le droit de réutiliser les briques techniques développées dans ses projets.

13. Modifications du site

Le site étant développé sur mesure, toute modification technique doit être réalisée par IT Consulting ou avec son accord.

Toute intervention non autorisée pourra entraîner des dysfonctionnements dont la société ne pourra être tenue responsable.

14. Produits

La société peut proposer la vente de :

Matériel informatique

Équipements réseau

Solutions de téléphonie IP

Licences logicielles.

Les caractéristiques sont précisées dans le devis ou bon de commande.

15. Prix

Les prix sont exprimés hors taxes.

Les frais de livraison, installation ou configuration peuvent être facturés en supplément.

16. Livraison matériel

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et peuvent dépendre des fournisseurs.

La société ne pourra être tenue responsable des retards imputables aux fournisseurs ou transporteurs.

17. Réserve de propriété

Le matériel vendu reste la propriété de IT Consulting jusqu'au paiement complet de la facture.

18. Durée et résiliation

18.1 Prestations ponctuelles

Les prestations ponctuelles (développement, audit, dépannage, vente de matériel) sont régies par le devis accepté par le client. Elles prennent fin à la livraison de la prestation et au paiement complet des sommes dues.

18.2 Prestations récurrentes

Les contrats de maintenance, supervision et hébergement sont conclus pour une durée d'un an à compter de la date de signature, renouvelables tacitement par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 jours avant l'échéance.

18.3 Résiliation pour faute

Chacune des parties peut résilier le contrat de plein droit et sans indemnité en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations, si ce manquement n'a pas été régularisé dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

Constituent notamment un manquement grave justifiant la résiliation aux torts du client : le non-paiement d'une ou plusieurs factures à leur échéance, la communication d'informations inexactes ou incomplètes nécessaires à l'exécution des prestations, ou toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la société IT Consulting.

18.4 Effets de la résiliation

En cas de résiliation, quelle qu'en soit la cause :

Les prestations en cours sont arrêtées à la date d'effet de la résiliation. Les sommes dues au titre des prestations réalisées jusqu'à cette date restent exigibles et deviennent immédiatement payables. Aucun remboursement des sommes déjà versées ne pourra être exigé par le client, sauf faute prouvée de la société IT Consulting.

En cas de résiliation d'un contrat d'hébergement, IT Consulting s'engage à maintenir l'accès aux données du client pendant une période de 30 jours suivant la date d'effet de la résiliation, afin de permettre leur récupération. Passé ce délai, les données pourront être supprimées définitivement.

19. Garantie

Les équipements bénéficient de la garantie constructeur.

La société peut accompagner le client dans les démarches de garantie.

La garantie ne couvre pas :

Les mauvaises manipulations

Les dommages physiques

Les interventions non autorisées.

20. Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées dans le cadre des prestations.

21. Force majeure

La responsabilité de la société ne pourra être engagée en cas de force majeure : catastrophe naturelle, panne réseau majeure, cyberattaque, grève, etc.

22. Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de l'exécution des présentes, la société IT Consulting est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant ses clients (nom, prénom, adresse e-mail, coordonnées professionnelles, etc.).

Ces données sont traitées aux fins de gestion de la relation commerciale, facturation et exécution des prestations.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, les personnes concernées disposent des droits suivants :

Droit d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant

Droit à la limitation du traitement et droit d'opposition

Droit à la portabilité des données.

Ces droits peuvent être exercés en contactant la société IT Consulting par e-mail ou courrier à l'adresse indiquée sur les documents commerciaux.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du contrat, puis archivées conformément aux obligations légales en vigueur (5 ans pour les données comptables).

IT Consulting s'engage à ne pas céder les données personnelles à des tiers non autorisés et à mettre en place les mesures de sécurité appropriées pour protéger ces données.

En cas de réclamation relative à l'utilisation des données personnelles, les personnes concernées peuvent introduire une plainte auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Dans le cadre des prestations réalisées pour le compte du client, si IT Consulting est amenée à traiter des données personnelles pour le compte du client (sous-traitance au sens du RGPD), un accord de traitement des données (DPA) pourra être établi entre les parties.

23. Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties chercheront une solution amiable.

À défaut, compétence est attribuée au tribunal de commerce d'Ajaccio.